

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 20 janvier 2003 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes ,
Représentants ,

Danielle Desrochers
Sylvie Picard
André Bertrand
Gilles Larouche
Claude Brodeur
Sylvie Paré
Yannick Bibeau
Johanne Chartrand
Alain Chaput
Carole Bélanger
Claude Paul
Léo Lemaire
Rosanne Pelletier
Marie-Josée Viau
Guillaume Pitt
Sylvie Gaudreault
Gilles Guay
Claude Renaud
Monique Bureau
Marie-Élène L'Espérance
Gaétan Daigneault
André Turgeon
Sylvain Lévesque
Martine Généreux
Francine Carrière
Normand G. Gravel
Chantal Renaud
Martine Tremblay
Martin Dubeau
Louise St-Cyr
Chantal Gélinas
Katie Richard
Robert Bernier
Isabelle Picard
Brigitte Blanchette
Nicole Trudeau
Michel Parent
Johanne Côté

André-Laurendeau
Antoine-Brossard
Charles-Le Moyne
D'Iberville
Des-Quatre-Saisons
Félix-Leclerc
Gaétan-Boucher
Gentilly
Georges-É.-Cartier
Hubert-Perron
Inter. De Grennfield park
Inter. Saint-Edmond
Jacques-Ouellette
Jean-De Lalande
Joseph-De Sérigny
Lajeunesse
Laurent-Benoît
Les Petits-Castors
Lionel-Groulx
Marie-Victorin (Brossard)
Maurice-L.-Duplessis
Mgr-A.-M.-Parent
Monseigneur-Forget
Paul-Chagnon
Paul-De Maricourt
Pierre-Laporte
Plein-Soleil
Préville
Rabeau
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Joseph
Saint-Laurent
Saint-Romain
Sainte-Agnès
Sainte-Claire (Brossard)
Samuel-De Champlain (Brossard)
Samuel-De Champlain (Lomgueil)
Secondaire Participative l'Agora

Substituts :

Gérald Turgeon
Sylvie Lafleur
Annie Turcot
Johanne Marchand
Christian Filion
Marie-Élène L'Espérance
André Desjardins
Pierre McDougall

De La Mosaique
De Normandie
Des Mille-Fleurs
Des Quatre-Vents
Georges-P.-Vanier
Pierre-Brosseau
Saint-Romain
Tournesol

Participante :

Mme Denise B. Lussier

directrice générale adjointe

Invités :

M. Serge Lefebvre
Mme Chantal Laforest

directeur général
directrice, Service de l'organisation
et du transport scolaire

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et souhaite à tous ses meilleurs voeux pour la nouvelle année. Il déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Turgeon mentionne que, selon le calendrier des consultations, la politique familiale qui aurait dû nous être présentée ce soir, est reportée au mois prochain. Il en est de même pour l'adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2002.

Résolution : CP-395-01-20

Il est proposé par Mme Marie-Elène L'Espérance que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2002

L'adoption du procès-verbal de décembre est remise à la prochaine réunion.

4. MOT DU PRÉSIDENT

- M. André Turgeon souligne qu'il est à compiler les présences aux rencontres des deux dernières années afin de rembourser les frais de déplacement des membres du comité de parents. Cependant, il lui est difficile de retracer les représentants qui ont participé au congrès de la FCPQ à Québec; il demande aux membres présents s'il est possible de vérifier avec les anciens représentants, ceux qui auraient fait du co-voiturage à cette occasion.
- L'exécutif du comité de parents et celui du conseil des commissaires se réuniront le 6 février prochain. Le but de cette rencontre est de discuter après avoir pris connaissance du document portant sur les « 5 axes » pour contrer la baisse de clientèle. Un rapport conjoint de cette rencontre sera remis à tous les membres du comité de parents.

Il est demandé de prévoir une rencontre pour les représentants du secondaire afin que ceux-ci puissent discuter de problématiques qui les touchent plus directement. Cette demande sera étudiée par l'exécutif.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Mme Denise Lussier souhaite un bon retour aux représentants, ainsi que ses meilleurs voeux pour l'année 2003.
- Elle nous fait part de la démarche entreprise l'an dernier sur la planification stratégique et les différents problèmes qui ont amené un retard dans l'échéancier prévu.

5.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. Serge Lefebvre arrive à 19 h 30 et nous offre tout d'abord ses meilleurs vœux pour l'année 2003.

M. Lefebvre fait un bref rappel pour situer la démarche dans son contexte et la relation de la planification stratégique avec les plans de réussite. Cette démarche, imposée par la Loi, veut permettre une plus grande transparence, une meilleure gestion des fonds publics, etc. M. Serge Lefebvre renouvelle l'engagement de la Direction générale à nous simplifier la vie et à développer une meilleure collaboration entre les différents paliers notamment par des rencontres entre les exécutifs.

À la Commission scolaire Marie-Victorin, nous sommes rendus à l'étape de consultation et à la cueillette de données. Il y a des consultations prévues auprès des 31 groupes différents (environ 500 personnes) jusqu'au 5 février.

Jeudi, le 23 janvier, ce sera la rencontre avec les parents, le comité ÉHDAA et le conseil des commissaires.

Le canevas de ces consultations a été préparé par une firme externe et validé par le comité aviseur dont fait partie M. André Turgeon, président du comité de parents.

C'est à partir du bilan de ces consultations que l'on proposera des « orientations » à la Commission scolaire vers le mois de février ou mars.

Par la suite, les orientations retenues seront présentées à tous les conseils d'établissement de chaque école.

Il y aura également consultation auprès de partenaires externes : CLSC, CÉGEP, etc.

Ensuite, ce sera au conseil des commissaires d'adopter le « plan d'action » et les moyens qu'on se donnera afin de le réaliser. Cette étape est prévue pour juin 2003 et sera adoptée sous forme de plan triennal. Par la suite, il y aura une évaluation à chaque année.

Cet automne fut le début d'échanges entre plusieurs comités. Les enseignants de nos écoles se sont montrés hésitants et cette semaine, ces derniers ont décidé de ne pas participer à cette démarche. D'ailleurs, la centrale syndicale a fait la même chose. La démarche a pour but, dans un effort de concertation, d'identifier des cibles pour faire converger les énergies pour assurer la réussite des élèves.

M. Serge Lefebvre trouve très décevant le retrait des enseignants (boycott). Mais, comme c'est une exigence du Ministère de se doter d'un « plan stratégique », il faut donc continuer malgré leur refus d'y participer.

Plusieurs parents se demandent comment se passera la consultation dans les conseils d'établissement puisque les enseignants y sont bien représentés et qu'ils refusent de participer à cette démarche. M. Serge Lefebvre espère bien que dans une majorité d'écoles du territoire, les professeurs y participeront quand même. Certains représentants anticipent quelque peu la réaction des membres de leur conseil d'établissement car la communication fut ardue et difficile lors du dernier boycott vécu en rapport avec la réforme.

Monsieur Serge Lefebvre quitte à 20 h.

6. PAROLE AU PUBLIC

La parole est donnée à Mme Renaud, présidente du conseil d'établissement à l'école Sainte-Agnès.

- Elle nous informe qu'après avoir reçu l'annonce de la fermeture de leur école, elle s'était adressée à la Commission scolaire en leur demandant de répondre à 3 points jugés important pour eux.

- Quel est l'impact financier de la fermeture de leur école?
- Pourquoi une visite d'ingénieur de la ville avant la fin de la consultation sur le « plan triennal » et l'adoption de la fermeture au conseil des commissaires?
- Que va-t-il arriver avec leurs jeunes bénéficiant du « Club des petits déjeuners »?

Mme Renaud déplore le fait de ne pas avoir reçu de réponse à aucune de ces questions.

Une demande d'appui a été demandée auprès des écoles touchées par le redécoupage scolaire, mais seule l'école Pierre-Laporte appuyait et apportait une solution qui semblait équitable pour tous.

Mme Renaud demande donc l'appui du comité de parents afin de s'opposer à la fermeture de leur école.

7. REDÉCOUPAGE 2003-2004

- Il y a eu réception de 6 résolutions provenant d'autant de conseils d'établissement. M. Turgeon en fait lecture et demande si tout est conforme aux représentants concernés.
 - Conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte
 - Conseil d'établissement de l'école Sainte-Agnès
 - Conseil d'établissement de l'école Des Quatre-Vents
 - Conseil d'établissement de l'école Lajeunesse
 - Conseil d'établissement de l'école D'Iberville
 - Conseil d'établissement de l'école Internationale Saint-Edmond
- Un représentant demande si la Commission scolaire a prévu dans la restructuration des écoles concernées, d'éviter le déplacement des élèves HDAA tel que discuté lors d'une assemblée ultérieure. Mme Denise Lussier nous dit que le plan au niveau de déplacements possibles n'est pas encore étudié.
- Mme Denise Lussier tient à répondre à Mme Renaud de l'école Sainte-Agnès sur l'intervention faite en début de réunion. Mme Lussier affirme que la fermeture de l'école Sainte-Agnès est en premier lieu d'ordre « pédagogique ». Depuis la réforme, on fonctionne maintenant par cycle, les troisième et quatrième année ensemble et l'école Sainte-Agnès n'a pas d'élèves de troisième année. Il est vrai qu'il y aura des économies au niveau salarial. Cependant, ce n'est pas très significatif comme chiffres. Et, il ne faut pas oublier que c'est aussi une question démographique de fermer cette école.

Questionnements des parents

- Un parent demande si la CSMV a fait une étude sur l'impact financier au niveau de cette fermeture d'école. Car avec cette fermeture, il y aura inévitablement du transport d'élèves.
Mme Chantal Laforest répond qu'il y a 3 aspects qui justifient cette fermeture.
 - Il y a pour environ 200 000 \$ de rénovation.
 - Des économies salariales (à être évaluées)
 - L'aspect pédagogique
- Un parent demande quelles seront les prochaines écoles à être menacées de fermeture. Mme Chantal Laforest confirme que jusqu'en 2005-2006, il n'y a pas de mouvement en ce sens de prévu. Une nouvelle consultation est à prévoir à la fin de ces 3 ans.

- On remet en question le principe du « plan triennal » car ce document revient à chaque année pour consultation et adoption. Donc, où est notre sécurité au niveau d'une fermeture d'école?
Mme Denise Lussier affirme que la CSMV recherche la stabilité à long terme, il ne devrait donc pas y avoir de changement jusqu'en 2005-2006. Il faut aussi tenir compte que les conventions collectives arrivent à échéance. Il pourrait y avoir des changements au niveau des « ratio ».
- Un parent demande pourquoi on ferme une école de quartier. L'école Sainte-Agnès étant dans un secteur défavorisé, il est important de faire attention à ces jeunes élèves. Et, que ferait la CSMV si, par hasard, il y avait des surplus d'élèves dans les écoles avoisinantes? Ils seraient transportés? On ne peut jamais être certain des chiffres et prévisions démographiques. Par exemple, les déménagements. L'école Sainte-Agnès est la seule école primaire dans ce quartier.
- Un membre trouve pertinente l'intervention précédente et aimerait que les responsables du dossier nous résument les avantages de fermer cette école. Et pourquoi est-ce toujours les petites écoles qui sont touchées?
On nous dit qu'il faut un minimum viable pour garder une école ouverte. De même, il ne faut pas oublier que le MÉQ sait qu'il y a des écoles qui ne fonctionnent pas à leur pleine capacité.
- Un parent nous informe que l'école Sainte-Agnès a une capacité de 145 élèves et elle est présentement à pleine capacité même s'il n'y a pas de troisième année et ce, conformément aux dires de la présidente du conseil d'établissement, Mme Renaud.
- Mme Renaud nous dit que cela serait dommage pour les jeunes de perdre leur sentiment d'appartenance car bien souvent, les élèves en difficulté demandent plus de temps d'adaptation, d'intégration et qu'ils perdront inévitablement un peu de ce qu'ils ont acquis. Il y a aussi la perte des « petits déjeuners ». Même si on affirme que ces jeunes auront une boîte à lunch, ils devront manger en classe. Cela peut embarrasser enfants et enseignants.
- Mme Sylvie Gaudreault de l'école Lajeunesse, où les jeunes de l'école Sainte-Agnès seraient reconduits, affirme qu'ils sont déjà au courant au sujet des petits déjeuners et que des mesures accommodantes seront prises.
- Un parent se demande si cette discussion et la demande de se prononcer sur ce sujet font partie de leur mandat. De toute façon, on ne peut qu'être écouté car nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Détenons-nous un certain pouvoir pour influencer les instances concernées lors de la décision finale?
- Un représentant dit qu'on se sent très inconfortable à prendre position face à l'adoption de ces 2 politiques.
- Un parent demande comment se sentent les jeunes de troisième année qui ont été transférés à l'école Lajeunesse. Mme Renaud nous dit qu'elle a appelé les parents de ces élèves et que ceux-ci ont hâte de revenir à leur école. Il ne faudrait surtout pas oublier que ces jeunes doivent prendre l'autobus et n'ont donc plus le service de récupération dont ils bénéficiaient.
- Mme Sylvie Gaudreault de l'école Lajeunesse assure qu'on donne ce service le midi. Également, il y a un orthopédagogue 5 jours semaine car c'est aussi une école en milieu défavorisé.
- Un parent dit que la CSMV n'a pas démontré de raisons suffisantes afin de prendre position en faveur de la fermeture de cette école. Ici, on représente les parents.
- La représentante de l'école Saint-Jean-Baptiste, (cette école fût menacée de fermeture), se demande si la tendance de la CSMV va dans la direction de fermer de petites écoles afin de remplir les plus grosses.
- Un parent demande si la décision de fermer l'école est déjà prise ou si on peut encore espérer faire pencher la balance de notre côté.
- Un membre nous rappelle que dès le départ, le comité de parents a pris la décision de ne pas se prononcer pour la fermeture de l'école s'il n'y avait pas de consensus. On ne peut pas prendre position pour une école contre une autre.
- M. André Turgeon a réuni en décembre, les 3 écoles concernées afin d'essayer d'obtenir un consensus en faveur de la non-fermeture de l'école Saint-Agnès.

Suite à tous ces points apportés par les membres du comité de parents, la proposition suivante fut prise;

Attendu que le redécoupage implique la fermeture de l'école Sainte-Agnès pour des raisons principalement pédagogiques;

Attendu que le comité de parents ne supporte pas la fermeture d'une école pour cette seule raison;

Considérant que le redécoupage proposé ne tient pas compte des classes en adaptation scolaire;

Considérant l'article 6.4 de la politique de maintien ou de fermeture d'une école de la CSMV;

Il est proposé que le comité de parents s'oppose au redécoupage tel que recommandé par la CSMV

Résolution : CP-394-01-20

Adoptée à l'unanimité

8. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Mme Sylvie Picard propose de ne pas se prononcer sur cette politique car il faut être cohérent avec le vote pris sur celle du « redécoupage ».

Attendu que le plan triennal proposé implique la fermeture de l'école Sainte-Agnès

Il est proposé que le comité de parents rejette le plan triennal tel que déposé

Résolution : CP- 395-01-20

Adoptée à l'unanimité

9. POLITIQUE RELATIVE À LA SURVEILLANCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE ET LE TRANSPORT SUR LA PÉRIODE DE DÎNER

9.1 Dépôt du document

9.2 Questions d'éclaircissement

Mme Chantal Laforest nous explique le pourquoi de l'instauration de cette nouvelle politique. Premièrement, il y a une baisse anticipée de l'enveloppe budgétaire au transport scolaire. Cette diminution serait de l'ordre de 650 000 \$ à 1 000 000 \$. Il faut donc prendre des mesures; selon l'article 292 de la LIP, il est permis de demander un montant pour le transport du midi et de la surveillance des dîneurs.

De plus, le contrat de 3 ans avec le transporteur actuel en est à sa dernière année. Il est certain que le prochain contrat sera plus élevé financièrement. Il faut savoir que nous sommes une des dernières commissions scolaires à avoir offert gratuitement ces services. Depuis 1999, la CSMV assure le service du transport scolaire du dîner gratuitement. De même, elle assure sans frais la surveillance des élèves qui ne peuvent retourner à leur domicile durant la période de dîner.

Mme Laforest nous dit que cette politique touchera les écoles primaires seulement.

Le parcours du midi sera organisé de façon à ce que les élèves aient un temps raisonnable à la maison. La moyenne d'élèves dans les autobus sera fixée à 40.

Donc, pour l'année 2003-2004, le coût demandé aux parents pour le service du transport scolaire sur la période du midi sera de 110,00 \$ pour chaque enfant utilisateur.

Pour ce qui est de la surveillance des dîneurs, un élève qui n'est pas admissible au transport scolaire à l'entrée et à la sortie des classes et qui choisit de dîner à l'école, le parent devra assumer la totalité des coûts liés au service de surveillance. Il en est de même pour l'élève qui est admissible au transport scolaire à l'entrée et à la sortie et qui ne s'est pas prévalu du service du transport scolaire durant la période du dîner auquel il avait droit, devra assumer les coûts du service de surveillance au dîner. Également, l'élève qui fait un choix d'école comme une école alternative et à projet particulier devra assumer les frais de surveillance du dîner. Le montant demandé sera de 2,50 \$ par jour, par enfant. Pour un total de 450 \$ annuellement. Il faut savoir que, par la suite, annuellement, ces tarifs seront ajustés afin de tenir compte des augmentations salariales .

Il en est ainsi pour le tarif du transport scolaire du midi. Ce montant sera basé sur le coût déterminé au contrat du transport scolaire intervenu entre la CSMV et les différents transporteurs.

Questions des parents;

- Un parent demande si ces frais seront déductibles d'impôt comme pour ceux du service de garde. Mme Chantal Laforest nous dit que cela devrait l'être. Également, est-ce qu'il y a un risque pour que le service de garde soit en hausse de demandes avec une telle politique? Une place en service de garde à \$5.00 peut devenir avantageux pour certains parents. Mme Laforest ne croit pas que cela pourrait avoir un grand impact car il ne faut pas oublier que le jeune inscrit en service de garde n'a pas droit au transport scolaire à la fin des classes.
- Un parent s'informe si cela pourrait être possible de trouver un moyen d'auto-financement pour le service des dîneurs comme le font les service de garde. On nous répond que cela relève du conseil d'établissement de chaque école d'instaurer ses propres balises.
- Un membre demande quels seraient les barèmes pour le dîneur occasionnel. Et, est-ce qu'un jeune pourrait séparer les 2 services; soit ½ transport du midi et ½ surveillance de dîner. Mme Chantal Laforest nous dit que le parent devra faire un choix .
- Un parent souligne que la CSMV a su créer le besoin au niveau du transport du midi en instaurant ce service il y a 2½ ans.
- Une représentante souligne que lorsqu'elle faisait partie d'une autre commission scolaire , celle-ci avait instauré une politique semblable et au bout d'une année, il n'y avait plus de service de transport scolaire.
- Un parent nous dit qu'il y a plusieurs parents qui ne peuvent ou ne veulent payer pour les activités scolaires, alors qu'arrivera-t-il si le parent ne paie pas?

Mme Lussier nous mentionne que la politique familiale de la CSMV est présentement à l'étude. Cette politique s'applique aux familles de 3 enfants et plus. (Réduction des coûts reliés aux cahiers d'exercices). Les commissaires veulent rediscuter des critères de la politique familiale présentement en application.

Retour pour adoption au mois de mars

10. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Mme Sylvie Picard fait un survol du résumé remis aux parents en début d'assemblée, des sujets discutés en comité de travail.

- Carte Or à l'école Pierre-Brosseau. Il s'agit d'une lettre de félicitations que le jeune « méritant » reçoit. Y est annexé un système de 10 privilèges dont l'élève peut se prévaloir. Ce sont les enseignants qui votent pour celui ou celle qui aura mérité ce prix.
- Site Internet de la CSMV, est-ce que le comité de parents aura sa propre adresse? À vérifier.

11. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Un survol du résumé obtenu ce soir est rendu par M. André Turgeon.

- Le colloque de l'ACPM se tiendra le samedi, 12 avril 2003; il aura lieu à Sainte-Julie, au Centre de Formation des Patriotes. Il en coûte 20 \$ par participant.
- Le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec aura lieu les 30, 31 mai et le 1^{er} juin prochain à l'Université Laval à Québec. Des informations supplémentaires viendront.
- Dossier de valorisation; reconnaître 1 bénévole par comité de parents de la Montérégie. Ce parent sera présenté lors du colloque en avril prochain. Chaque comité de parents devra, s'il le veut, faire parvenir le choix de son bénévole.
- M. André Turgeon a demandé à Mme Lussier un bilan de notre budget.

12. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Le représentant étant absent, il n'y a donc pas d'information nouvelle pour cette rencontre.

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUX COMITÉS DE LA CSMV

Pour le comité sur la « planification stratégique », une première réunion aura lieu jeudi, le 23 janvier. M. André Turgeon s'assure que tous les parents inscrits ont bien reçu leur invitation.

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

- Un représentant informe les parents qu'ils devraient vérifier le « budget révisé » remis aux membres de leur CE par le directeur. Car suite à l'allocation donnée aux parents par le Ministère, le calcul n'est peut-être pas conforme à la réalité. Il faut savoir que le montant alloué n'est reçu qu'après l'envoi des « frais demandés » aux parents pour la rentrée scolaire.
Il serait bien de regarder de plus près car il peut y avoir des remboursements dus aux parents.
Dans certains cas, l'excédant peut s'être retrouvé pour une partie dans les activités culturelles ou des activités pédagogiques.
- Il faut faire attention car les sorties éducatives ne sont pas obligatoires. La direction d'école doit s'assurer de garder un professeur à l'école .
- Également, la loi va plus loin en disant que si la sortie éducative devient obligatoire, le parent n'a pas à payer pour celle-ci.
- M. André Turgeon demande aux membres de vérifier à leur école (celle qui possède une cafétéria), de quoi est composé le menu en général.
- M. Gilles Larouche demande de faire parvenir à tous les parents du comité, la proposition sur le « Redécoupage scolaire ».

- Un parent se demande s'il est de mise que lorsque les enfants font une sortie ou encore passent une nuit à l'école, que le professeur récupère du temps en prenant congé un vendredi et qu'ainsi les jeunes soient en congé à la maison.
- Un parent mentionne que lorsqu'il a été voir son directeur d'école afin de lui demander le nombre d'élèves déplacés pour cause de surplus, celui-ci s'est fait dire que ce serait plus facile de demander à la Commission scolaire car elle détient ces informations dans le système informatique.
- Mme Johanne Chartrand, de l'école Gentilly, dépose une résolution de son conseil d'établissement portant sur les « services de garde ».
- Cette dernière nous informe que pour les 13 écoles profitant du nouveau système de contrôle d'énergie, les parents doivent être vigilants car il est possible que certaines de ces écoles prennent des moyens qui peuvent nuire à la santé en voulant économiser (qualité de l'air).

15. CORRESPONDANCE

Rien à signaler

16. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Martin Dubeau propose la levée de l'assemblée à 23 h 5 précises.

Résolution : CP-396-01-20

Adoptée à l'unanimité

Johanne Côté
secrétaire